



**LA COMMISSION SCOLAIRE
JEROME-LE ROYER**

L'éducation des adultes
à la
Commission scolaire
Jérôme-Le Royer

Mémoire soumis
à la Commission d'étude
sur la formation
professionnelle et socioculturelle
des adultes

Approuvé par les membres du
Conseil des Commissaires de la
Commission scolaire Jérôme-Le Royer
lors de la réunion régulière du
17 décembre 1980.



**LA COMMISSION SCOLAIRE
JEROME-LE ROYER**

L'éducation des adultes
à la
Commission scolaire
Jérôme-Le Royer

Mémoire soumis
à la Commission d'étude
sur la formation
professionnelle et socioculturelle
des adultes

Approuvé par les membres du
Conseil des Commissaires de la
Commission scolaire Jérôme-Le Royer
lors de la réunion régulière du
17 décembre 1980.

L'éducation des adultes à la
Commission scolaire Jérôme-Le Royer

Mémoire soumis à la Commission d'étude sur
la formation professionnelle et socioculturelle
des adultes

Table des matières

Première partie

La Commission scolaire Jérôme-Le Royer et la situation générale de son Service de l'éducation des adultes (S.E.A.)

1. La Commission scolaire Jérôme-Le Royer
 - Quelques éléments descriptifs..... p. 9

2. Le cadre administratif du Service de l'éducation des adultes
 - 2.1 Composantes principales..... p. 9
 - 2.2 Liens de juridiction et modes de financement
 - 2.2.1 Champs d'intervention du ministère de l'Éducation..... p. 11
 - 2.2.2 Champs d'intervention d'autres ministères
 - 2.2.2.1 le ministère de l'Immigration du Québec p. 12
 - 2.2.2.2 le ministère du Travail et de la Main-d'œuvre du Québec, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada.. p. 13

3. Les activités du Service de l'éducation des adultes
 - 3.1 Composition de la clientèle et distribution des cours... p. 19
 - 3.2 Moyennes d'âge des clientèles..... p. 22

Deuxième partie

L'évolution du Service de l'éducation des adultes et la signification des principales tendances observées.

1. Le S.E.A. d'une commission scolaire et sa mission éducative
 - 1.1 l'éducation des adultes: un droit du citoyen..... p. 26
 - 1.2 l'éducation des adultes: une approche éducative spécifique p. 27
 - 1.3 l'éducation des adultes: un service orienté vers les besoins du milieu p. 28
2. Le S.E.A.: une évolution orientée vers l'éducation permanente p. 29

Troisième partie

Les situations problématiques et les solutions proposées.

1. L'élitisme académique p. 32
2. Le morcellement et le dédoublement
 - 2.1 le S.E.A. dans la commission scolaire p. 34
 - 2.2 le S.E.A. et les services locaux et municipaux p. 37
 - 2.3 le S.E.A. d'une commission scolaire et les autres services publics d'éducation aux adultes..... p. 38
 - 2.4 le S.E.A. d'une commission scolaire et l'ingérence des ministères fédéraux et provinciaux qui régissent et financent la formation professionnelle p. 42

Conclusion p. 44

Annexes p. 45

RECOMMANDATIONS

La Commission scolaire Jérôme-Le Royer recommande:

Le droit des adultes à l'éducation

- que le gouvernement légifère pour que soit reconnu aux adultes le droit fondamental d'accéder en tout temps à l'éducation.

L'universalité du droit à l'éducation permanente

- que les services d'éducation soient accessibles à tous les adultes, qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes, de citadins ou de ruraux, de riches ou de pauvres, de travailleurs spécialisés ou d'adultes sans métier spécifique, de gens instruits ou d'analphabètes, et sans discrimination reliée à l'âge, à l'origine ethnique, aux antécédents scolaires, au milieu social, au développement économique régional ou à la situation géographique.

La valorisation de la démarche éducative de l'adulte

- que le gouvernement prenne les mesures appropriées pour que soit valorisée la démarche de l'adulte qui entreprend ou qui poursuit des études.

L'éducation des adultes: un élément essentiel de réseau éducatif

- que le gouvernement définisse des politiques qui, à l'échelle provinciale, reconnaissent aux services de l'éducation des adultes les mêmes droits et la même importance en ce qui regarde la participation à la mission éducative des commissions scolaires.

Le financement

- que le gouvernement s'engage à financer les services offerts aux clientèles adultes selon des normes qui tiennent compte des coûts réellement encourus par les commissions scolaires.

Les conditions de travail des enseignants

- que le ministère de l'Éducation établisse des politiques permettant aux S.E.A. de recruter des enseignants qui se consacrent exclusivement à l'éducation des adultes avec les mêmes droits et privilèges que les enseignants du secteur régulier. Ces politiques devront également prévoir du perfectionnement des enseignants et des programmes adaptés aux besoins spécifiques de la clientèle adulte.

L'éducation populaire et l'auto-détermination de l'adulte

- que le gouvernement finance les cours ou les activités d'éducation populaire dont la dimension éducative est évidente, et qu'il favorise par surcroît la prise en charge par le citoyen de tout ce qu'il peut assumer grâce à son initiative personnelle.

Le champ d'intervention des commissions scolaires

- que le gouvernement reconnaisse aux commissions scolaires des droits exclusifs d'intervention définis selon leur mission éducative et culturelle spécifique. Notre revendication porte sur les cours et les activités correspondant sur le plan académique au niveau primaire et secondaire (formation générale et professionnelle).

Les champs de compétence exclusifs

- qu'à l'intérieur de ce champ d'intervention (niveau primaire et secondaire), une compétence exclusive soit reconnue aux commissions scolaires sur:

1. les activités d'apprentissage des matières de base
2. les activités d'apprentissage des techniques professionnelles
3. les services d'aide à la formation en milieu de travail

La décentralisation administrative

- que les services soient définis à l'échelle locale en fonction de l'utilisateur, le tout dans un contexte de décentralisation qui favorise la simplification des procédures et qui permet de répondre plus efficacement aux besoins spécifiques d'une population.

Les politiques de financement

- que le gouvernement définisse une politique cohérente de financement des services offerts aux adultes, politique établie avant tout sur la nature de ces services et non pas sur le statut de l'organisme qui les dispense.

Le contrôle financier de l'enseignement aux adultes par le ministère de l'Éducation

- que le ministère de l'Éducation récupère et contrôle la totalité des budgets qui à l'échelle provinciale et nationale sont à l'heure actuelle attribués à la formation professionnelle sous la juridiction du ministère du Travail et de la Main-d'œuvre ou du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

La répartition
des juridic-
tions

- que la formation professionnelle des adultes (niveau secondaire) soit régie par le ministère de l'Education et administrée localement par les commissions scolaires avec la collaboration des autres ministères intéressés, des groupes patronaux et syndicaux, de tout groupe de citoyens désireux de s'impliquer.

Première partie:

La Commission scolaire Jérôme-Le Royer et la situation générale de son Service de l'éducation des adultes (S.E.A.)

1. La Commission scolaire Jérôme-Le Royer: quelques éléments descriptifs

Le territoire couvert par la Commission scolaire Jérôme-Le Royer se situe au nord-est de l'île de Montréal. Il comprend les municipalités de Pointe-aux-Trembles, Montréal-Est, Ville d'Anjou et Saint-Léonard*.

La population ainsi desservie compte environ 155 000 personnes qui comprend en particulier des communautés d'origine italienne et haïtienne concentrées notamment à St-Léonard. 80 000 citoyens sont habilités à voter à tous les trois ans pour élire 13 commissaires dont le conseil a une fonction administrative sur toutes les activités de la Commission**.

Au 30 septembre 1978, 25 278 élèves fréquentaient les 45 écoles des secteurs réguliers (anglophone et francophones) de la Commission. A la même date en 1980, à cause de l'évolution démographique de la région, la fréquentation diminuait quelque peu pour s'établir à 24 364 élèves.

2. Le cadre administratif du Service de l'éducation des adultes (S.E.A.)

2.1 Composantes principales

C'est en 1967 qu'un Service de l'éducation des adultes a été créé à la Commission scolaire Jérôme-Le Royer. Il a

* Voir la carte du territoire desservi, Annexe I, p. 46

** Voir l'organigramme de la Commission, Annexe II, p.47

été greffé à l'organisation existante, parallèlement à trois autres divisions administratives: le secteur francophone, le secteur anglophone, la direction du développement pédagogique. En 1974, le S.E.A. possédait à peu près sa structure actuelle*, structure qui est principalement caractérisée par les éléments suivants:

- une section des Services communautaires est mise à la disposition des individus et des groupes à l'échelle locale.

L'aide personnelle comprend respectivement: l'orientation, l'information scolaire et professionnelle, l'aide psychologique, l'accueil des étudiants. On offre aux groupes des cours d'éducation populaire et des services d'animation**.

Notons enfin qu'un module de services Kino-Québec a été mis sur pied.

- le Service de la formation est plus exclusivement orienté vers des activités à caractère scolaire. C'est dans ce secteur qu'on organise les cours de formation générale et professionnelle (plein temps et temps partiel) et qu'on supervise les plans de formation en industrie. Certaines activités de type pédagogique sont également coordonnées: structuration de programmes divers, recherche, perfectionnement du personnel enseignant, etc.
- les diverses activités du S.E.A. de la Commission scolaire Jérôme-Le Royer sont organisées dans cinq centres répartis sur son territoire. L'un d'entre eux est utilisé exclusivement à l'intention des adultes de 8 heures à 23 heures.

* Voir organigramme du S.E.A., Annexe III, p. 48

** Voir la description des services d'animation, Annexe IV, p. 49

2.2 Liens de juridiction et modes de financement

2.2.1 Champs d'intervention du ministère de l'Education

Le directeur du S.E.A. est rattaché au directeur général de la Commission qui lui-même relève du Conseil des Commissaires. Ainsi, le S.E.A. fait partie de la Commission scolaire et à titre d'organisme public, il est régi à l'échelle locale par des élus du peuple.

D'autre part, c'est la Direction générale de l'éducation des adultes (D.G.E.A.), composante du ministère de l'Education, qui assume au niveau provincial la responsabilité de financer le S.E.A., d'établir des programmes, d'émettre toute forme de directives concernant les voies d'accès, les normes d'admission, les diplômes, etc...

2.2.2 Champs d'intervention d'autres ministères

Constatons d'abord que sur le plan historique, le S.E.A. est venu au monde il y a quelques années à peine pour venir se greffer à la structure d'enseignement existante. Le personnel du secteur régulier avait d'ailleurs souvent l'impression de voir se développer une sorte d'organisme parallèle. Même si sur le plan administratif le S.E.A. est très clairement intégré à la Commission, il a donc fallu du temps, et il en faudra encore, pour que tous reconnaissent que l'éducation s'adresse tout aussi bien aux adultes qu'aux enfants.

Mais si à l'échelle locale on perçoit souvent le S.E.A. comme un satellite, il arrive toutefois dans les faits, ce qui est encore beaucoup plus important, que plusieurs activités éducatives du S.E.A. sont décidées par des organismes qui se trouvent en dehors de la commission. Voyons le rôle des principaux intervenants:

2.2.2.1 Le ministère de l'Immigration du Québec

Les Centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI) dispensent certains cours de langue à l'intention de leur clientèle. Mais lorsqu'il n'y a pas de COFI sur un territoire donné, les Commissions scolaires assument la responsabilité de répondre aux besoins des immigrants qui demandent des cours de langue. Dans un tel cas, le S.E.A. doit signer un contrat notarié avec le ministère de l'Immigration qui de son côté finance le cours et contrôle les admissions.

A l'heure actuelle ces clientèles sont peu nombreuses: nous inscrivons annuellement une trentaine d'étudiants. Si le ministère de l'Éducation assumait lui-même la responsabilité de dispenser les cours de langues, ce secteur d'activité serait évidemment beaucoup plus important pour notre commission scolaire.

2.2.2.2 Le ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre du Québec, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada

Ces deux organismes sont de juridiction différente mais ils ont en commun le pouvoir de se partager 100% du contrôle en ce qui regarde la formation professionnelle, et la formation générale orientée vers la formation professionnelle. De quelle manière ce contrôle est-il exercé?

Il est difficile de projeter une image claire car les intervenants eux-mêmes finissent par se perdre dans le dédale des juridictions. Essayons toutefois de procéder avec rigueur.

La Commission de formation professionnelle (C.F.P.) est une composante du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre du Québec qui regroupe autour d'une même table les représentants patronaux et syndicaux. Les pouvoirs de la C.F.P. sont très étendus et ils touchent notamment:

- a) La pré-formation et la pré-sélection: si un adulte se présente à un Centre de Main-d'oeuvre du Québec pour s'inscrire à un cours ou tout simplement pour rencontrer un conseiller d'orientation, on lui remettra un papier en lui enjoignant de se présenter au S.E.A. d'une commission scolaire. Le S.E.A. devra remplir toutes

les formules pertinentes décrivant la nature de la consultation, les résultats de cette consultation et sur réception du rapport, (il s'agit toujours d'un travail "à la pièce"), le S.E.A. sera remboursé par la C.F.P. Si le S.E.A. offre le même service, de son propre chef, à un adulte qui se présente à ses bureaux, il n'a droit à aucun remboursement. Signalons également que toute admission à un cours doit être approuvée par la C.F.P.

- b) Les mandats de formation: aucun cours de formation professionnelle ne peut être mis sur pied sans l'approbation de la C.F.P. qui bien entendu procède selon les intérêts des intervenants patronaux et syndicaux. Si par exemple on veut bloquer l'admission de nouveaux plombiers, on pourra décréter qu'il faut posséder une carte de compétence pour pouvoir suivre des cours. Or, les aspirants-plombiers n'ont pas de carte alors que les détenteurs de cartes n'ont habituellement pas besoin de cours. On expose au même genre de contrainte les femmes qui veulent suivre des cours de dactylo et qui, pour être admises, doivent avoir de l'expérience dans le secrétariat...

- c) L'évaluation post-formation: la C.F.P. finance ou tout au moins, participe au financement des cours; elle a donc le pouvoir d'évaluer les cours afin de voir s'ils répondent à ses objectifs avant tout économiques.
- d) L'évaluation des besoins de formation et de placement: de façon plus générale, la C.F.P. détermine les politiques d'ensemble concernant la formation professionnelle. Ses analyses sont prioritairement centrées sur les besoins de main-d'oeuvre et à partir de ces critères, on émet des directives; et le S.E.A. est alors cantonné dans un rôle d'exécutant.

Cette description pourra donner l'impression que la C.F.P. contrôle tout et que par conséquent, personne d'autre ne peut exercer un contrôle supplémentaire. Paradoxalement, et d'une manière qui dépasse bien sûr les bornes de l'entendement, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration fédéral occupe simultanément et souvent, concurrentement une place essentielle dans ce champ hyper-encombré de la formation professionnelle. De quelle façon?

Tout le monde sait que les Centres d'Emploi et d'Immigration du Canada sont beaucoup plus nombreux, équipés et plus fréquentés que les Centres de Main-d'oeuvre du Québec. Depuis que C.E.I.C. et Assurance-chômage partagent les mêmes lieux, le client chômeur n'a d'ailleurs plus le choix. Que se passe-t-il donc lorsque la C.F.P. décide par exemple d'ouvrir des cours de menuiserie? Pour recruter des clientèles, elle devra s'en remettre à son homologue fédéral. Or ce dernier possède une imposante infra-structure qui lui permet d'assumer toutes les fonctions précédemment imparties à la C.F.P.: pré-formation et pré-sélection (les C.F.I.C. ont leurs conseillers d'orientation, leurs conseillers en main-d'oeuvre, etc...), mandat de formation, évaluation post-formation, évaluation des besoins de formation et placement. De plus, l'instance fédérale dispose des fonds nécessaires pour financer la formation professionnelle.

Nous constatons en conséquence l'existence d'un inextricable fouillis de juridictions qui laisse au S.E.A. le seul choix de s'en tirer au jour le jour en navigant à vue à travers les obstacles des règlements, des procédures et des contrôles paperassiers. Si le système parvient malgré tout à fonctionner, il faut en attribuer le mérite aux individus qui, de part et d'autres, essaient de se comprendre et de collaborer; mais il est évident que le système lui-même est en bonne partie incohérent.

Les renseignements supplémentaires qui suivent permettront de situer le contexte de certaines activités ou de mieux comprendre certains mécanismes administratifs. Mais il ne faudra pas s'étonner de relever des éléments qui entrent en contradiction avec d'autres:

- tous les cours à plein temps (formation générale et professionnelle) sont financés à 100% par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration fédéral.
- les cours à temps partiel de formation professionnelle sont contrôlés à 100% par la C.F.P. (du moins en théorie...), financés en partie par l'instance provinciale et en partie par l'instance fédérale.
- les cours à temps partiel de formation générale sont contrôlés par le S.E.A. dont les quotas et les volumes d'admission sont néanmoins régis par la D.G.E.A.
- toutes les inscriptions aux cours de formation professionnelle à plein temps doivent se faire aux C.E.I.C. dont les règlements stipulent entre autres:
 - a) que les candidats doivent avoir au moins 21 ans
 - b) qu'ils doivent être sur le marché du travail depuis au moins 3 ans.

L'étudiant de niveau secondaire qui découvre, à sa sortie de l'école, que l'option professionnelle initialement choisie vers l'âge de 13-15 ans n'est pas la bonne, doit donc patienter un bon moment avant qu'on lui accorde une seconde chance; car le S.E.A. n'a pas le pouvoir, ni les fonds voulus, pour offrir de son propre chef une formation professionnelle adaptée tout simplement à des besoins éducatifs.

- toutes les inscriptions aux cours de formation professionnelle à temps partiel se font directement au S.E.A. d'après des critères émis par la C.F.P. qui contrôle l'admission des candidats.
- pour les cours de formation en industrie, la procédure est à peu près la suivante: l'employeur prend contact avec le Centre de Main-d'oeuvre du Québec qui financera, si la proposition est acceptée, 80% du salaire du candidat; c'est ensuite le C.M.C. qui sélectionne les candidats et le S.E.A. intervient pour vérifier sur place la dimension pédagogique de la formation. De son côté, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration maintient des programmes parallèles.

Ce bref survol des mécanismes d'intervention fédérale, provinciale et locale ne fournit pas tous les éléments du dossier mais il donne un aperçu d'ensemble d'une situation caractérisée surtout par le dédoublement des services, la complexité bureaucratique, l'absence à peu près totale de la dimension éducative. Si donc, à l'intérieur même de la Commission scolaire, tous ne reconnaissent pas encore d'emblée le S.E.A. comme une composante qui participe pleinement à la mission éducative, il se trouve à l'extérieur de la Commission des intervenants autrement puissants qui ont l'autorité et l'argent pour contrôler le S.E.A.

3. Les activités au Service de l'éducation des adultes

3.1 Composition de la clientèle

Au cours de chacune des trois dernières années, tel que l'indique le tableau no 1, le S.E.A. a enregistré quelque 10 000 à 12 000 inscriptions à ses différents cours. Les précisions suivantes permettront de mieux interpréter les données du tableau:

- le nombre des inscriptions aux cours à temps partiel est plus élevé que celui des inscriptions aux cours à plein temps mais les cours à plein temps engendrent un plus grand volume d'activité à cause des horaires plus chargés*.

Rappelons que tous les cours à plein temps sont contrôlés et financés par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration fédéral.

- le volume d'activité des cours à plein temps a été relativement constant au cours des trois dernières années. Les femmes sont plus nombreuses en formation générale, les hommes sont beaucoup plus nombreux en formation professionnelle. Les candidatures féminines en formation professionnelle se retrouvent surtout du côté des techniques commerciales.
- le volume des cours de formation générale à temps partiel a augmenté progressivement au cours des trois dernières années; pour la formation professionnelle, les activités ont plus que doublé en 1978-79 à cause du cours "Code de sécurité de la construction".
- les cours d'éducation populaire représentent une forte proportion du volume des activités à temps partiel. On notera toutefois que

* Voir Annexe V, p. 52 pour le détail de tous les cours offerts au cours de l'année scolaire 1979-1980.

le nombre des inscriptions est passé de 5 608 en 1977-78 à 3 126 en 1979-80. Cette diminution est due à la mise en place d'une politique du S.E.A. qui favorise les cours à portée éducative. Ainsi, en 1977-78, il y avait 1 290 inscriptions à des cours de macramé. Après avoir considéré que ces activités pouvaient également être offertes par des organismes du milieu, le total a été ramené à 137 en 1979-80. On notera que les femmes s'inscrivent en beaucoup plus grand nombre que les hommes aux cours d'éducation populaire.

- les cours auto-financés sont destinés à ceux qui défraient eux-mêmes les coûts de certaines activités. Dans certains cas, ces activités ne sont pas prévues dans les horaires réguliers, dans d'autres, l'étudiant qui ne répond pas aux critères doit supporter les charges financières.

	1977-78			1978-79			1979-80		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
<u>Cours à plein temps</u>									
Formation générale	123	141	264	136	141	277	106	131	237
Formation professionnelle	459	238	697	601	264	865	417	241	658
Total	582	379	961	737	405	1142	523	372	895
<u>Cours à temps partiel</u>									
Formation générale	1003	938	1941	1376	1226	2602	1234	1574	2808
Formation professionnelle	499	263	762	2514	434	2948	2199	392	2591
Education populaire	870	4738	5608	798	3623	4421	824	2591	3415
Cours auto-financés	66	401	467	229	903	1132	76	202	278
Total	2438	6340	8778	4917	6186	11103	4333	4759	9092
Grand Total	3020	6719	9739	5654	6591	12245	4856	5131	9987

Tableau no 1: Tableau général des inscriptions au Service de l'éducation des adultes de la Commission scolaire Jérôme-Le Royer au cours des années 1977-78, 1978-79, 1979-80.

3.2 Moyennes d'âge des clientèles

Les données récentes sur l'âge des clientèles ne sont pas encore compilées. Il sera toutefois intéressant d'obtenir des indices en se référant au tableau no 2 qui décrit la situation dans la région de Montréal au cours de l'année 1976 - 77.

- la courbe générale des distributions d'âge est passablement horizontale. Les clientèles de 21 à 29 ans sont plus nombreuses mais on remarque tout de même une importante proportion d'individus âgés de 30 à 39 ans (27,6%) alors que 22,4% de la clientèle adulte est âgée de plus de 40 ans.
- en 1976 - 77, la clientèle qui fréquentait les cours à plein temps était en moyenne plus jeune que celle qui fréquentait les cours à temps partiel. Les nouveaux règlements émis par le ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration auraient cependant pour effet d'augmenter cette moyenne d'âge des clientèles à plein temps dans les mois qui viennent.

De manière générale, nous remarquons à Jérôme-Le Royer que les clientèles fréquentant le S.E.A. sont de plus en plus jeunes. L'analyse de cette évolution exigerait sans doute une étude approfondie mais nous pouvons tout au moins émettre l'hypothèse que le taux de chômage très élevé chez les jeunes contribue à inciter ces derniers à fréquenter de plus en plus les Services de l'éducation des adultes.

Tableau no 2:

Age des élèves inscrits aux cours,
par type de formation,
durant l'année scolaire 1976-77.

(Région de Montréal) Source: Statistiques de l'éducation des adultes, D.G.E.A., 1979.

TYPE DE FORMATION	18 et moins	19-20	21-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55 et plus	TOTAL	%
Formation générale à temps plein	694	1 693	2 565	1 573	1 056	742	464	315	140	109	9 351	7,90
Formation générale à temps partiel	1 987	3 797	5 573	6 233	6 071	4 814	3 269	2 482	1 648	1 778	37 657	31,80
Formation professionnelle à temps plein	287	1 195	2 714	1 902	1 112	753	514	335	212	145	9 169	7,74
Formation professionnelle à temps partiel	750	1 665	3 409	3 512	2 641	1 908	1 171	872	528	356	16 642	14,05
Formation socio-culturelle	775	2 060	5 772	7 044	6 247	4 065	2 752	2 342	1 767	2 663	35 487	29,97
Cours de langue parlée	—	1	3	4	5	5	4	3	4	8	37	0,03
Cours auto-financés	166	419	1 307	2 137	2 107	1 248	833	665	524	669	10 075	8,51
TOTAL	4 459	10 770	21 438	22 405	19 239	13 535	9 007	7 014	4 823	5 728	118 418	100,00
%	3,77	9,09	18,10	18,92	16,25	11,43	7,61	5,92	4,07	4,84	100,00	

Deuxième partie:

L'évolution du Service de l'éducation
des adultes et la signification des
principales tendances observées

1. Le S.E.A. d'une commission scolaire et sa mission éducative

Les commissions scolaires occupent auprès de la population une position unique parce qu'elles accueillent tous les enfants dès leur jeune âge et les maintiennent dans le réseau éducatif jusqu'à la fin de leur adolescence. Cet avantage a des implications considérables: les commissions scolaires sont implantées partout et leur solide enracinement dans le milieu leur permet de rejoindre facilement la presque totalité des citoyens. D'autre part, le citoyen lui-même est appelé à participer à l'évolution de ces organismes à l'occasion des élections scolaires. Ce droit n'est pas encore pleinement utilisé mais il y a lieu de signaler que cette disposition existe et qu'elle est susceptible de permettre à l'adulte de s'impliquer directement dans la détermination de politiques éducatives qui le concernent personnellement.

La commission scolaire, c'est souvent dans l'esprit des gens les niveaux primaire et secondaire. C'est la raison pour laquelle, même à l'intérieur de ces organismes, on a souvent trouvé quelque peu incongru de créer un département pour adultes à partir d'un système mis en place à l'intention des jeunes.

Beaucoup de préjugés circulent à ce sujet parce que d'habitude on se fait une image idéalisée du succès. Apprendre à lire à l'âge de trente ans consiste à avouer son ignorance et à vivre en retard. Par contre, on valorisera davantage la fréquentation du cégep et on trouvera honorable d'aller à l'université.

Cette mentalité largement répandue même à l'intérieur de l'appareil éducatif est le résultat d'une longue tradition qui freine et qui freinera encore l'adoption de mesures susceptibles de mettre l'éducation à la portée de tous. Après avoir dressé dans la première partie de ce document le tableau de notre situation actuelle, il importe donc dès maintenant de nous situer par rapport aux courants de pensée dominants en énonçant les principes directeurs sur lesquels nous entendons fonder nos recommandations.

1.1 l'éducation des adultes: un droit du citoyen

Il y a à peine un quart de siècle, l'enseignement supérieur était un luxe réservé à une classe privilégiée. Et ce concept a peu à peu cédé la place à l'idée qu'il fallait permettre à celui qui avait le goût et les aptitudes voulues d'accéder à tous les niveaux d'éducation. Un autre concept prévaut aujourd'hui, qui s'oppose à l'évolution d'une véritable éducation permanente: la conviction qu'il y a une rupture naturelle et nécessaire entre la portion de la vie consacrée aux études et celle qui par la suite est consacrée à la vie professionnelle. On fera bien sûr une concession sur un point: il est généralement bien vu d'étudier pour améliorer la qualité de sa vie professionnelle; mais en dehors de cette préoccupation, il ne peut y avoir autre chose que le loisir.

C'est la raison pour laquelle les S.E.A. sont à toutes fins pratiques fortement influencés par des organismes reliés au travail et à l'économie. Et cette situation n'est pas le résultat

du hasard ou d'une contingence technique ou administrative: c'est la conséquence d'une volonté de reconnaître aux jeunes seulement le droit de bénéficier de services à vocation éducative.

Notre position est la suivante: l'état doit légiférer pour faire en sorte que l'éducation, dans le sens le plus englobant du terme, soit reconnue comme un droit fondamental de tous les citoyens, sans distinction d'âge, de sexe, de situation professionnelle ou sociale.

1.2 l'éducation des adultes: une approche éducative spécifique

Tous reconnaissent sans peine cette évidence qu'une approche pédagogique valable pour un enfant de six ans ne convient pas nécessairement à l'adolescent de seize ans. Le principe est encore de mise si l'étudiant est un adulte de vingt-six ans:

- l'adulte est le premier responsable de sa formation. Avant tout, il apprend à devenir son propre éducateur en gérant de mieux en mieux son potentiel afin de mieux contrôler les éléments de son environnement.
- cette démarche aura intérêt à être personnalisée. C'est la raison pour laquelle nos cours à temps plein de formation générale sont conçus d'après le système: entrée périodique et sortie variable. L'étudiant définit lui-même le rythme de sa démarche et contrôle ses relations avec l'éducateur. (Voir annexe V, p. 53)

- l'expérience de l'adulte est à la fois le point de départ et le point d'arrivée de toute la démarche éducative. C'est en valorisant cette dimension qu'on apprendra aux adultes à mieux se connaître et à mieux s'estimer, à démystifier en même temps le côté un peu trop clinquant de la structure académique et de ses hiérarchies souvent artificielles.
- la formation professionnelle et tout ce qu'elle implique dans l'organisation d'une vie doit demeurer une préoccupation prioritaire; il convient cependant d'élargir cette vision afin de pouvoir proposer à l'adulte des programmes multidimensionnels qui conviennent au travailleur, bien sûr, mais qui répondent également aux besoins du citoyen, du consommateur, du conjoint, du parent, etc. A l'heure actuelle, et même si les services communautaires et les services de formation collaborent, il est difficile de rapprocher les clientèles et de faire en sorte que l'étudiant unifie dans sa vie éducation et travail. Il faudra pour changer cette mentalité modifier l'ensemble des politiques.

1.3 l'éducation des adultes: un service orienté vers les besoins du milieu

Il est inévitable que les programmes de formation professionnelle soient établis en fonction des politiques de main-d'oeuvre. Mais il ne faut pas pour cela mettre de côté les besoins d'une population qui dans chaque municipalité ou dans chaque quartier a sa personnalité propre et ses priorités. Un cours d'économie domestique, pour prendre au hasard un exemple parmi une foule d'autres,

peut répondre particulièrement bien en période d'inflation aux besoins de citoyens dont le revenu est modeste et qui souvent sont trop bien conditionnés par la publicité. Etre "implanté dans le milieu" ou "se mettre à portée de la population", cela signifie: être en situation de comprendre ce qui se passe et disposer ensuite des moyens d'intervention.

Il s'agit donc d'une part de capter l'information provenant des groupes et s'il y a lieu, d'aller chercher cette information, et d'autre part d'émettre une information à l'occasion de cours ou d'activités, information qui aura un effet d'entraînement positif sur la qualité de vie d'un milieu.

Les commissions scolaires sont particulièrement bien placées pour favoriser le développement de ce genre de processus éducatif.

2. Le S.E.A.: une évolution orientée vers l'éducation permanente

La Commission d'étude sur la formation des adultes connaît les grands principes qui sont à l'heure actuelle véhiculés au sujet d'un processus d'éducation des adultes en voie d'évoluer vers l'éducation permanente. Il y aurait toutefois lieu de souligner:

- que la commission scolaire Jérôme-Le Royer a déjà entamé un virage dans cette direction comme en témoigne la présence de milliers de citoyens de tous âges et de toutes situations qui

s'inscrivent aux cours de formation populaire. Plusieurs démarches éducatives ont été entreprises grâce à l'action d'animateurs ou de conseillers du S.E.A. qui, parce qu'ils étaient actifs dans le milieu, ont pu mettre l'éducation à la portée de personnes qui ont appris avant tout à sortir de leur isolement et à mieux s'organiser.

- que le S.E.A. d'une commission scolaire a une vocation spécifique dans le cadre d'une politique d'éducation permanente. Sur le plan académique, nous nous situons aux niveaux primaire et secondaire. Nous sommes donc par définition des initiateurs. Dans une société où l'on établit encore le taux d'analphabétisme à 10%, ce rôle est susceptible d'engendrer un volume d'activité considérable.

Or, à plusieurs points de vue, et pour plusieurs ordres de considérations, nous ne pouvons à l'heure actuelle remplir complètement notre mission. Pour quelles raisons? C'est ce que nous essaierons de voir tout en proposant des solutions qui nous semblent appropriées.

Troisième partie:

Les situations problématiques et les
solutions proposées

1. L'élitisme académique

Au cours des réformes entreprises ces dernières années dans le monde de l'éducation, il est une expression qui a été particulièrement galvaudée: la démocratisation de l'enseignement. On voulait bien sûr désigner par là le droit de tout citoyen d'accéder à tous les niveaux d'instruction.

Nous avons déjà démontré qu'en 1980, ce droit est trop souvent refusé à l'adulte, particulièrement en ce qui a trait à la formation professionnelle. En conséquence:

Nous recommandons que le gouvernement légifère pour que soit reconnu aux adultes le droit fondamental d'accéder en tout temps à l'éducation.

Dans un souci de démocratisation des services, il faut que ce droit fondamental appartienne dans les faits à toutes les catégories de citoyens. En conséquence:

Nous recommandons que les services d'éducation soient accessibles à tous les adultes, qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes, de citadins ou de ruraux, de riches ou de pauvres, de travailleurs spécialisés ou d'adultes sans métier spécifique, de gens instruits ou d'analphabètes, et sans discrimination liée à l'âge, à l'origine ethnique, aux antécédents scolaires, au milieu social, au développement économique régional ou à la situation géographique.

Mais il y a lieu d'insister fermement sur le fait que ces droits, même s'ils sont contenus dans les textes de loi, seront toujours plus ou moins une chose abstraite aussi longtemps que dans le monde académique, on continuera à valoriser indûment les hiérarchies du savoir et le prestige de ceux qui en occupent les sommets. De nos jours, nous observons de plus en plus ces cas pitoyables de jeunes diplômés universitaires qui doivent joindre les rangs des prestataires d'assurance-chômage; c'est un signe des temps, c'est aussi un indicateur: il faut le plus tôt possible cesser de répandre les mythes de la sur-valorisation du haut savoir.

Et quelle approche remplacerait celle-là? Au niveau des commissions scolaires, nous sommes fort bien placés pour avoir là-dessus des idées précises; et nous savons que nos préoccupations s'accordent à la situation de centaines de milliers de citoyens.

- l'expérience est une forme de savoir. Ce qui manque souvent à certains travailleurs adultes pour postuler une licence en psychologie, c'est la capacité de conceptualiser et de verbaliser.
- l'éducateur n'a pas pour fonction d'étourdir l'étudiant, et l'adulte en particulier, avec une approche verbeuse qui laisse à l'individu l'impression qu'il est loin de la science, mais bien au contraire son rôle consiste à lui démontrer que la science est à sa portée sitôt qu'il entreprend de devenir actif dans la compréhension des liens qui le rattachent à son environnement physique et humain.
- c'est l'évolution dans cette direction qui a une valeur, non pas le niveau théorique où l'on situe la démarche sur le plan académique.

Un adulte de trente ans qui apprend à lire est humainement aussi admirable qu'un physicien du même âge qui assimile de nouvelles connaissances sur les particules élémentaires.

Nous pourrions véritablement parler de "démocratisation de l'enseignement" le jour où cette mentalité aura pénétré les esprits, à l'intérieur même du système d'enseignement en particulier. Dans cet esprit:

Nous recommandons que le gouvernement prenne les mesures appropriées pour que soit valorisée la démarche de l'adulte qui entreprend ou qui poursuit des études.

D'autre part, il ne serait pas question que cette approche contribue à favoriser la distribution de diplômes à quiconque manifeste de la bonne volonté. Le marché du travail est d'ailleurs une école qui a déjà appris à l'adulte que la compétence n'est pas une chose arbitraire. Simultanément, nous soutenons que chaque niveau scolaire doit évoluer à l'intérieur de champs d'intervention distincts. Des recommandations ultérieures porteront là-dessus.

2. Le morcellement et le dédoublement

2.1 le S.E.A. dans la commission scolaire

Les S.E.A., organismes relativement nouveaux à l'intérieur des commissions scolaires, sont encore perçus par une bonne proportion d'éducateurs et d'administrateurs comme des appendices du

du système régulier. Nous travaillons déjà à faire évoluer cette mentalité à l'échelle locale mais il faut que le gouvernement lui-même s'implique. En conséquence:

Nous recommandons que le gouvernement définisse des politiques qui, à l'échelle provinciale, reconnaissent aux services de l'éducation des adultes les mêmes droits et la même importance en ce qui regarde la participation à la mission éducative des commissions scolaires.

Dans la vie courante, une telle politique doit prévoir des technicalités de financement adéquat des services et des ressources. Il arrive encore trop souvent que dans les écoles, les adultes ont à juste titre l'impression qu'ils sont défavorisés. En conséquence:

Nous recommandons que le gouvernement s'engage à financer les services offerts aux clientèles adultes selon des normes qui tiennent compte des coûts réellement encourus par les commissions scolaires.

Dans cet ordre d'idée, il y a lieu de souligner la situation des enseignants à l'éducation des adultes qui à l'heure actuelle sont souvent des permanents du niveau secondaire qui enseignent à temps partiel au S.E.A. L'enseignement individualisé, tel que nous le pratiquons à Jérôme-Le Royer avec les adultes, exige l'utilisation

de méthodes particulières qui s'apprennent avant tout par l'expérience. L'enseignant doit par surcroît se tenir au courant du développement des techniques nouvelles ce qui nécessiterait dans le secteur de l'enseignement professionnel, sa participation à des stages industriels.

Dans le but d'offrir des services adaptés aux adultes, les enseignants devraient pouvoir bénéficier d'une préparation spécifique tout en ayant la possibilité, lorsque le volume de clientèle le permet, de se consacrer à plein temps à l'éducation des adultes tout en jouissant des mêmes droits et privilèges que leurs collègues du secteur régulier. En conséquence:

Nous recommandons que le gouvernement établisse des politiques permettant aux S.E.A. de recruter des enseignants qui se consacrent exclusivement à l'éducation des adultes avec les mêmes droits et privilèges que les enseignants du secteur régulier. Ces politiques devront également prévoir du perfectionnement des enseignants et des programmes adaptés aux besoins spécifiques de la clientèle adulte.

2.2 le S.E.A. et les services locaux et municipaux

Les S.E.A., les services de loisirs municipaux et les C.L.S.C. sont des organismes locaux qui, parmi d'autres, sont appelés à occuper auprès de la population des champs d'intervention qui se voient et parfois même se superposent. Notre position est la suivante:

- le S.E.A. d'une commission scolaire doit concentrer ses énergies sur tout ce qui est éducation et laisser à d'autres tout ce qui se rapporte aux loisirs ou aux services de santé. Parfois, la démarcation n'est pas facile à établir. Un cours de golf, d'une certaine manière, ne serait-il pas éducatif? Nous répondons qu'un cours de golf a prioritairement trait aux loisirs, qu'il ne manque pas d'organismes pour en prendre charge et qu'en conséquence, un service d'éducation des adultes ne devrait pas s'impliquer dans telles activités. Un cours de couture, par contre, pourra aider certaines personnes à améliorer leur situation professionnelle. Dans ce cas, c'est notre fonction d'intervenir.
- le S.E.A. d'une commission scolaire n'a pas le monopole de l'éducation populaire. Il doit non seulement partager cette fonction mais de plus, il doit encourager et dans la mesure du possible, participer à l'organisation de projets qui localement permettent aux citoyens de poursuivre des démarches à portée éducative de façon autonome.
- Il importe toutefois que les activités éducatives offertes dans une même localité soient organisées en collaboration par les divers intervenants qui sont subventionnés par l'Etat. Dans certains domaines comme par exemple en alphabétisation, il serait futile qu'un autre organisme vienne dédoubler les services

déjà offerts par la Commission scolaire. Pour des activités à portée éducative, il faut donc prévoir dans la mesure du possible la complémentarité des services.

Cette position s'inspire de la préoccupation d'utiliser de la meilleure façon les fonds publics destinés à l'éducation. En conséquence:

Nous recommandons que le gouvernement finance les cours ou les activités d'éducation populaire dont la dimension éducative est évidente et qu'il favorise par surcroît la prise en charge par le citoyen de tout ce qu'il peut assumer grâce à son initiative personnelle.

2.3 le S.E.A. d'une commission scolaire et les autres services publics d'éducation aux adultes

Il existe à l'heure actuelle une énorme surenchère de cours et d'activités offerts au public adulte. Etablissons encore ici les principes qui sont à la base de notre position.

- il est sain que d'un secteur d'enseignement à l'autre, la compétition oblige les organismes d'éducation publics à améliorer leurs cours afin de mieux répondre aux besoins des citoyens.
- il faut cependant s'objecter à ce que la compétition, lorsqu'elle dépasse une certaine ampleur, se fasse à des coûts très élevés avec une information qui ne respecte pas toujours les faits.

- a) on sait qu'il est possible de s'inscrire au cégep en faisant valoir ses expériences de travail. Mais il serait essentiel que la publicité qu'on diffuse indique clairement qu'il faut avoir terminé son secondaire V pour pouvoir obtenir un DEC.
- b) prenons le cas d'un cours de photographie annoncé par une institution dont le contenu est identique à celui que propose une autre institution. Dans le premier cas, le cours coûte 70,00 \$, dans le second, il est offert à 12,00 \$. Par surcroît, on constate que les installations techniques dont dispose la deuxième institution sont de loin supérieures à celles de la première.
- c) l'adulte inscrit au cégep à quatre cours par semaine est considéré comme un étudiant à plein temps et bénéficie de la gratuité scolaire.

Ces exemples démontrent que les services éducatifs publics destinés aux adultes ne sont pas régis par une politique d'ensemble. Le système est complexe et incohérent, l'information est fragmentaire et circule au hasard des intérêts locaux. Il faut de toute évidence définir un partage de juridictions à partir de principes qui devraient tenir compte:

- du niveau académique dont a la charge chaque intervenant;
- de l'équité en ce qui regarde la répartition du financement pour des cours ou des activités de même nature;

- du droit de chacun de prendre des initiatives adaptées aux besoins de la population. En conséquence:

Nous recommandons que le gouvernement reconnaisse aux commissions scolaires des droits exclusifs d'intervention définis selon leur mission éducative et culturelle spécifique. Notre revendication porte sur les cours et les activités correspondant sur le plan académique au niveau primaire et secondaire (formation générale et professionnelle).

Nous recommandons qu'à l'intérieur de ce champ d'intervention (niveau primaire et secondaire), une compétence exclusive soit reconnue aux commissions scolaires sur:

1. les activités d'apprentissage des matières de base
2. les activités d'apprentissage des techniques professionnelles
3. les services d'aide à la formation en milieu de travail

Nous recommandons que les services soient définis à l'échelle locale en fonction de l'utilisateur, le tout dans un contexte de décentralisation qui favorise la simplification des procédures et qui permet de répondre plus efficacement aux besoins spécifiques d'une population.

Nous considérons en même temps que les activités socioculturelles d'éducation populaire et les services éducatifs d'aide à l'action communautaire sont des domaines que doivent se partager librement tous les intervenants.

En ce qui regarde les coûts de l'éducation défrayés par les usagers, il faudrait faire en sorte que d'un niveau académique à l'autre, il y ait cohérence entre les services offerts et les frais exigés. En conséquence:

Nous recommandons que le ministère de l'Éducation définisse une politique cohérente de financement des services offerts aux adultes, politique établie avant tout sur la nature de ces services et non pas sur le statut de l'organisme qui les dispense.

2.4 le S.E.A. d'une commission scolaire et l'ingérence des ministères fédéral et provincial qui régissent et financent la formation professionnelle

La Commission d'étude sur la formation des adultes devrait accorder une très grande attention à cette partie du dossier que nous considérons comme prioritaire et fondamentale. Depuis plusieurs années, lorsqu'il s'agit de formation professionnelle, les politiques d'éducation sont subordonnées aux politiques de main-d'oeuvre. L'éducation des adultes doit être contrôlée par le ministère de l'Education. A partir de cette évidence:

Nous recommandons que le ministère de l'Education récupère et contrôle la totalité des budgets qui à l'échelle provinciale et nationale sont à l'heure actuelle attribués à la formation professionnelle sous la juridiction du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre ou du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Cela devrait se faire dans le cadre d'une collaboration entre intervenants. Il est évident que les adultes s'intéressent toujours majoritairement à tout ce qui se rapporte au travail et à l'évolution professionnelle, ce qui nous amène à considérer nos collègues des autres ministères comme des partenaires importants. En conséquence:

Nous recommandons que la formation professionnelle des adultes (niveau secondaire) soit régie par le ministère de l'Education et administrée localement par les commissions scolaires avec la collaboration des autres ministères intéressés, des groupes patronaux et syndicaux, de tout groupe de citoyens désireux de s'impliquer.

CONCLUSION

Ce survol de nos priorités aura démontré que la Commission scolaire Jérôme-Le Royer tient avant tout à ce que les nouvelles politiques que suggérera au gouvernement la Commission d'étude sur la formation des adultes définissent clairement:

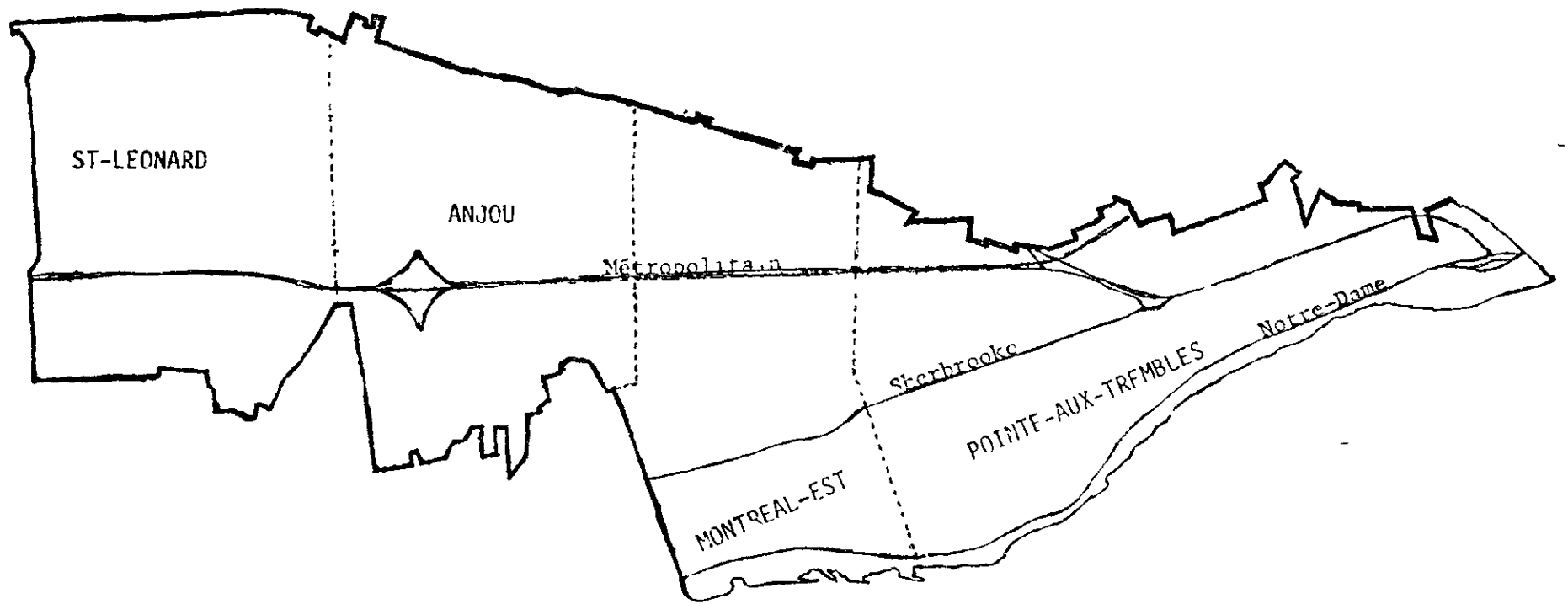
- la place que doivent occuper l'éducation des adultes et l'éducation permanente dans l'ensemble du système éducatif;
- le rôle du ministère de l'Éducation et sa fonction éducative qu'il doit assumer en priorité par rapport aux autres ministères fédéral et provinciaux;
- la place du S.E.A. à l'intérieur de la Commission scolaire;
- les champs d'intervention des commissions scolaires et des autres intervenants dans le domaine de l'éducation.

Les gestionnaires, les professionnels et les enseignants qui à l'heure actuelle travaillent avec la clientèle adulte sont unanimes à déplorer un gaspillage d'argent et d'énergie causé par l'enchevêtrement des services et le dédoublement des juridictions. En conséquence, nous refusons des clients adultes parce que les ressources dont disposent les S.E.A. sont tout simplement insuffisantes.

C'est en établissant à l'échelle de la province une politique cohérente d'éducation des adultes, et en valorisant cette activité auprès des clientèles potentielles que notre société pourra évoluer au cours des années qui viennent dans un véritable contexte d'éducation permanente.

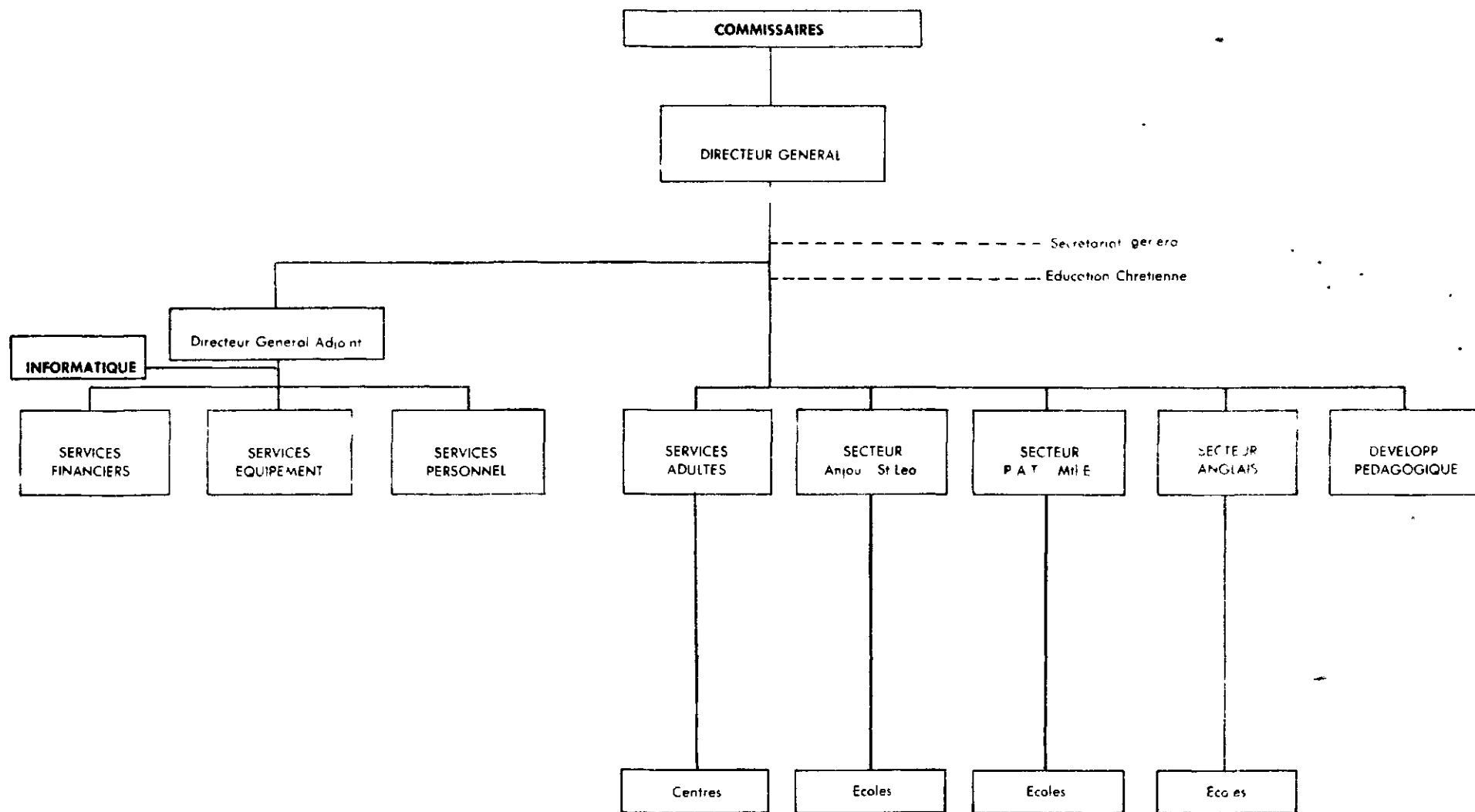
ANNEXES

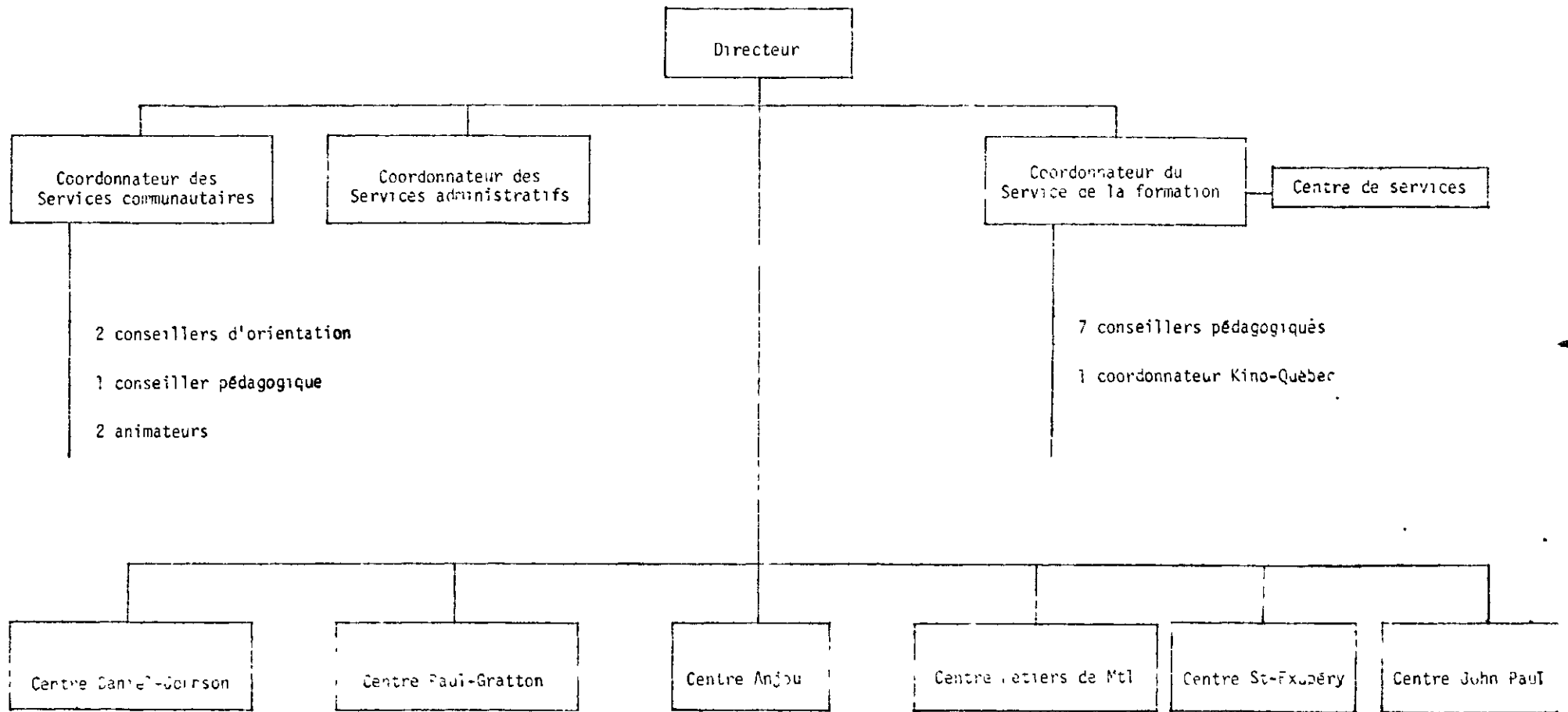
- I Carte du territoire desservi par la Commission scolaire Jérôme-Le Royer
- II Organigramme de la Commission scolaire Jérôme-Le Royer
- III Organigramme du Service de l'éducation des adultes (S.E.A.) de la Commission scolaire Jérôme-Le Royer
- IV Description des services d'animation
- V Liste des inscriptions à plein temps et à temps partiel des cours offerts par le S.E.A. de la Commission scolaire Jérôme-Le Royer durant l'année scolaire 1979-80



Territoire desservi par la Commission scolaire Jérôme-Le Royer

ORGANIGRAMME de la Commission scolaire Jérôme-Le Royer 1980-81





Enseignants:

1 à plein temps (permanent)
2 à plein temps (à la période)
58 à temps partiel

Enseignants:

2 à plein temps (permanent)
5 à plein temps (à la pér.)
49 à temps partiel

Enseignants:

5 à plein temps (perm)
4 à plein temps (à la pér.)
53 à temps partiel

Enseignants:

14 à temps partiel

Enseignants:

2 à plein temps (pér.)
82 à temps partiel

Enseignants:

10 à temps partiel

REMARQUES: Ces données se fondent sur les cours dispensés pendant la session d'automne 1980. Une vingtaine d'enseignants oeuvrent à temps partiel dans plus d'un Centre.

L'ANIMATION COMMUNAUTAIRE

1. La population desservie

Les services d'animation communautaire du Service de l'éducation des adultes de la Commission scolaire Jérôme-Le Royer s'adressent aux adultes du territoire desservi par la Commission scolaire. A l'intérieur de cette population, nous avons choisi de travailler prioritairement auprès des milieux socio-économiquement défavorisés, auprès des groupes de femmes et auprès des membres des comités d'école.

2. Les objectifs

2.1 Les objectifs généraux

En animation communautaire nous poursuivons deux objectifs très liés l'un à l'autre: nous cherchons à ce que les individus auprès de qui nous travaillons s'approprient la responsabilité de la prise en charge collective de leurs problèmes. Par la suite, nous soutenons, comme service d'éducation, des objectifs andragogiques dans ce cadre de prise en charge. Nous cherchons d'abord à permettre aux membres des groupes de mieux percevoir et analyser leur réalité afin d'en planifier la transformation sous forme d'actions communautaires. Ces actions et les démarches qui les ont supportées sont éventuellement évaluées.

2.2. Les objectifs spécifiques

2.2.1 Auprès des milieux socio-économiquement défavorisés:

nous cherchons à susciter des regroupements en vue de la mise sur pied de services centrés sur des situations problématiques identifiées par des individus et/ou des groupes. Nous visons ensuite à regrouper par quartier ces différents services.

2.2.2 Après des femmes: nous voulons susciter des regroupements de sensibilisation à la condition féminine ou la création de services rattachés à la condition féminine.

2.2.3 Après des membres des comités d'école: nous voulons permettre aux membres de ces comités de s'informer des différentes facettes de la réalité scolaire afin qu'ils deviennent des interlocuteurs crédibles auprès des différents agents d'éducation de la structure scolaire.

3. Les résultats concrets

3.1 Après des milieux socio-économiquement défavorisés:

Sur une période de six années, nos interventions alliées au dynamisme de ces milieux ont permis l'organisation communautaire d'un quartier de 10 000 habitants. Nous ne prétendons pas que tous participent mais nous constatons que plusieurs aspects de la vie de ce quartier sont touchés par cette organisation communautaire. A titre indicatif soulignons la consommation alimentaire, la garde des enfants, les vacances familiales, les familles monoparentales, des services au troisième âge, l'habitation coopérative et différents services de loisirs; le tout coiffé d'un organisme populaire de coordination. Cette base d'organisation de quartier nous a permis de tenter des amorces similaires dans d'autres quartiers. Dans d'autres municipalités, soulignons la mise sur pied d'associations de locataires, de garderies, d'organismes de services aux familles monoparentales et aux handicapés.

3.2 Après des groupes de femmes:

Quoique amorcé plus tardivement que notre intervention auprès des milieux défavorisés, notre travail d'animation auprès des groupes de femmes a suscité l'émergence de nombreuses manifestations et de nombreux groupes de réflexion sur la condition féminine. Ces interventions, soutenues par la force et le besoin de regroupement des femmes, ont également permis la création de services ou d'activités rattachés à la condition féminine. Il s'agit, entre autres,

de garderies, de services de gardiennes, de journées ou événements soulignant "L'Année de la femme" et "La journée internationale des femme". De plus, plusieurs groupes de réflexion sur la condition féminine ont été mis sur pied.

3.3 Auprès des membres des comités d'école:

Notre travail auprès des membres des comités d'école a permis une plus grande implication des parents dans la vie de leur école et l'ouverture de certaines de ces écoles à la vie de leur quartier. On peut retenir la mise sur pied de sept services de garde para-scolaire en autant d'écoles, la création de trois garderies en milieu scolaire, le travail d'information sur les lois régissant la participation des parents à la vie scolaire et le travail d'animation fait auprès de nombreux comités d'école.

4. Les moyens employés

Les moyens que nous avons privilégiés dans nos interventions auprès de ces différents groupes et milieux ont été l'animation non-directive des réunions dans un cadre de processus de solution de problèmes, le suivi de projets entrepris, la mise sur pied de sessions d'évaluation, la formation au travail en groupe, la formation à l'animation. Nous avons également joué des rôles de support dans l'organisation de certains services ou manifestations spéciales. De façon générale, cette présence auprès des milieux communautaires nous a été d'une grande utilité dans l'élargissement de notre offre de services et, conséquemment dans l'élaboration de nouveaux programmes en éducation populaire et dans l'orientation et l'amélioration de nos services de formation sur mesure.

La Commission scolaire Jérôme-Le Royer
Service de l'éducation des adultes

Nombre d'inscriptions aux cours
(plein temps et temps partiel)

Année 1979-80

<u>COURS A PLEIN TEMPS</u>			
	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Total</u>
Formation générale	106	131	237
Formation professionnelle	<u>417</u>	<u>241</u>	<u>658</u>
Total:	523	372	895
<u>COURS A TEMPS PARTIEL</u>			
	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Total</u>
Alphabétisation, formation de base (niveau primaire)	91	86	177
Formation générale (niveau secondaire)	994	819	1813
Langues secondes	149	669	818
Langues étrangères (Allemand, Espagnol, Italien)	69	173	242
Formation professionnelle	828	392	1220
Cours: "Sécurité sur les chantiers de la construction"	1371	-	1371
Education populaire	755	2418	3173
Cours autofinancés	<u>76</u>	<u>202</u>	<u>278</u>
Total:	4333	4759	9092
GRAND TOTAL	4856	5131	9987

Remarques: Les données comprennent le cumul des inscriptions à la session d'automne et à la session hiver-printemps. Chaque personne inscrite à l'une ou à l'autre session compte donc deux fois.

COURS A PLEIN TEMPS 1979 - 1980 - FORMATION GENERALE

	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Total</u>
P.F.M.C. Projet FORGE - Bloc I à V (E.P.S.V.)*	77	99	176
P.F.M.C. Projet VOL DE NUIT - Bloc II, III, IV (E.P.S.V.)	29	32	61
Total:	<u>106</u>	<u>131</u>	<u>237</u>

* E.P.S.V.: entrées périodiques et sorties variables

COURS A PLEIN TEMPS 1979 - 1980 - FORMATION PROFESSIONNELLE

	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Total</u>
Projet LA ROUE TOURNE Techniques commerciales (E.P.S.V.)	16	158	174
Projet MECANIQUE AUTOMOBILE Form. professionnelle (E.P.S.V.)	81	-	81
Appariteur de laboratoire	7	10	17
Auxiliaire familiale	-	15	15
Coiffeuse pour dames	9	25	34
Commis aux pièces d'auto	36	1	37
Conducteur d'autobus scolaire	8	9	17
Dessinateur (trice) industriel(le)	13	2	15
Electricien de construction	25	-	25
Electromécanicien (ne) d'appareils ménagers	45	3	48
Esthéticienne-maquilleuse	-	17	17
Inst. et rép. brûleurs au mazout dom.	19	-	19
Machiniste général	32	-	32
Préposé au débosselage	29	-	29
Remboursreur artisan	15	1	16
Soudeur (gas & électricité)	31	-	31
Soudeur (haute pression)	18	-	18
Soudeur-monteur	15	-	15
Soudeur sur pipeline	18	-	18
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total:	417	241	658

COURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE A TEMPS PARTIEL

	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Total</u>
Agent de voyage	11	23	34
Auxiliaire familiale	-	38	38
Charpente de bois, isol., vent.	23	-	23
Code de l'électricité	14	-	14
Contrôle industriel	36	-	36
Dactylo	4	154	158
Dépanneur d'app. mén. T.V. couleur	11	-	11
Dessin, technique de base	22	4	26
Ebénisterie	76	1	77
Electricien, mécanicien d'app. mén.	13	-	13
Electricité, contrôle des moteurs	10	-	10
Electricité de base	38	-	38
Equerre de charpente, toit, escalier	10	-	10
Inst. et rép. de brûleurs domestiques	52	-	52
Inst. et rép. de brûleurs industriels	30	-	30
Lecture de plans	86	2	88
Mécanique, élect., carb., mise au point	41	-	41
Mécanique, moteur et mise en marche	27	-	27
Mécanique, direction et suspension	32	-	32
Rétrofit	78	-	78
Soudure, gaz et électricité	107	-	107
Soudure, gaz inerte	22	2	24
Soudure, haute pression	33	-	33
Sténographie	-	50	50
Système international d'unités	11	1	12
Tenue de livres	30	117	147
Tourneur	<u>11</u>	<u>-</u>	<u>11</u>
Total:	828	392	1 220

COURS D'EDUCATION POPULAIRE FINANCES PAR LE M.E.O.

	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Total</u>
Alimentation	1	107	108
Appréciation de l'art	1	8	9
Atelier de théâtre	3	8	11
Audition des grandes oeuvres musicales	5	27	32
Boussole et cartographie	23	3	26
Budget, publicité, consommation	5	7	12
Bricolage sur bois	79	13	92
Coiffure et esthétique	-	69	69
Communication avec soi et les autres	44	89	133
Counseling de groupe	15	33	48
Couture	-	396	396
Croissance personnelle	11	22	33
Décoration intérieure	5	40	45
Entretien de l'auto	73	55	128
Femme vivante	-	56	56
Finition du meuble	24	6	30
Formation des bénévoles en loisir	12	10	22
Généalogie	12	21	33
Horticulture	15	61	76
Macramé	1	136	137
Mathématiques modernes (initiation)	19	15	34
Mécanique automobile (initiation)	50	-	50
Peinture, dessin	72	205	277
Petits propriétaires	19	24	43
Photographie	112	89	201
Préparation de plan de voyage	8	12	20
Relations humaines (personnes âgées)	11	26	37
Relations parents-enfant	51	198	249
Relaxation et mieux vivre	9	100	109
Rembourrage	5	5	10
Sensibilisation à la vie familiale (Ass. Can. Santé Mentale)	33	69	102
Se reconnaître comme femme	-	202	202
Service d'orientation des foyers	8	14	22
Sexualité du pré-adolescent	18	49	67
Soudure artistique	11	4	15
Tricot	-	<u>239</u>	<u>239</u>
Total:	755	2418	3173

COURS AUTOFINANCES

	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Total</u>
Bricolage	12	2	14
Coiffure pour dames	2	49	51
Dactylographie	-	58	58
Atelier de mécanique automobile	17	-	17
Peinture	6	65	71
Système international d'unités (formation en milieu de travail)	31	20	51
Anglais, langue seconde (formation en milieu de travail)	8	8	16
Total:	<u>76</u>	<u>202</u>	<u>278</u>